Dossier de Mutation Intra 2020 - Personnels
ATSS

NOM : _____ **Prénom :** _____

Nom de naissance (si différent) _____ **Date de naissance : .../.../.....**

Adresse : _____

Code postal : _____ **Commune :** _____

Tél fixe : ___ ___ ___ ___ ___ **Portable :** ___ ___ ___ ___ ___

e-mail : .....@.....

Titulaire □ **Stagiaire** □ **Personnel BOE** □ **Ex-fonctionnaire titulaire** □

(Remplir obligatoirement tous les items)

Dossier Mutation

INTRA 2020
ATSS-ATRF

Académie de Nice

MOUVEMENT INTRA-ACADÉMIQUE □
AAENES □ **SAENES** □ **ADJAENES** □
ATRF □ **TRF** □ **AS** □ **INF** □

- **AFFECTATION A TITRE DEFINITIF 2019 /2020**

En établissement/service □

Nom et adresse de l'établissement/service:

_____
_____

Code établissement : _____

Sur une Zone de Remplacement □

Nom de la ZR : _____ Code ZR :_____

Nom et adresse de l'établissement dans lequel vous êtes rattaché(e) administrativement :

_____

Code établissement : _____

- **AFFECTATION A TITRE PROVISOIRE 2019 /2020**

Nom et adresse de l'établissement/service où vous exercez :

_____

Avez-vous déposé un dossier « Priorité Handicap » ? **OUI** □ **NON** □
Avez-vous déposé un dossier auprès du Service Social ? **OUI** □ **NON** □

Cadre réservé
Aux Élu(e)s Paritaires

Affectation obtenue :

_____
_____

_____
_____

_____
___

Dossier à retourner aux élu.es paritaires de la CGT Educ'Action

13 Avenue Amiral Collet 83000 TOULON
Mail : cgteduc83@cgteducvar.fr

NOTA : Joindre toutes les informations nécessaires:

- **fiche de vœux de mutation signée dans votre établissement/service**
- **pièces justificatives donnant droit aux bonifications**

VOTRE SITUATION ADMINISTRATIVE

Position :

Activité □ Disponibilité □ Détachement □ Stage de reconversion □ Étab. Post-Cure □

Congé formation □ Congé longue maladie □ Congé longue durée □ Congé maternité □ Congé parental □

Autre □ Précisez : _____

Si fonctionnaire titulaire hors Éducation Nationale :

Précisez : Ministère, Corps ou Service : _____
Département d'exercice : _____

Service Éducation Nationale :

TITULAIRE : Date de titularisation : _____ Échelon au 31/08/2019 : _____ Ancienneté dans l'affectation définitive (y compris 2019/2020) _____

SITUATION FAMILIALE AU 31 AOUT 2019

Célibataire □ Marié(e) □ PACS □ Veuf(ve)□ Divorcé(e) □
Vie maritale sans enfant □ Vie maritale avec enfant(s) □ Parent isolé □

Coordonnées de votre conjoint(e) :

NOM : _____ Prénom : _____ Nom de naissance : _____
Adresse (si différente de la votre) : _____
Profession : _____ **En activité** : **OUI** □ **NON** □

Dans quel cadre faites-vous votre demande :

Convenance personnelle □ Rapprochement de conjoint □ Autorité parentale conjointe □
Parent isolé □ Mutation simultanée □ Mesure de carte scolaire □ Réintégration □ CIMM Travailleur d'Outre-mer □ Exercice quartier urbain difficile □

Si vous avez fait une demande de rapprochement de conjoint :

Nombre d'année(s) de séparation au 31/08/2019 : _____
Nombre d'enfant(s) mineurs au 31/8/2019 : _____

Suppression du barème au mouvement 2020 pour les personnels ATSS et ITRF

Les critères fixés par les Lignes de Gestion mettent en avant des priorités dites « légales » qui, combinées à la disparation du barème, relèguent complètement en arrière les possibilités de mutation pour convenance personnelle.

Priorités légales, quelles sont-elles ?

Rapprochement de conjoints	Prise en compte du handicap	Exercice en quartier urbain difficile
Prise en compte du CIMM (centre des intérêts matériels et moraux) pour les travailleurs d'Outre-Mer)	Emploi supprimé y compris dans une autre administration ou restructuration de service	

Un candidat à la mutation peut cumuler plusieurs priorités légales.
Restera à définir dans la prochaine circulaire académique la "zone" sur laquelle s'appliqueront les priorités. Par exemple, le Ministère considère qu'un rapprochement de conjoints est réalisé lorsque les résidences professionnelles des 2 conjoints se situent dans le même département. Qu'en sera-t-il ici ?
Des critères subsidiaires interviennent dans un 2eme temps pour départager les ex-aequo des priorités légales.
Parmi ces critères subsidiaires, **l'ancienneté de poste, de corps, et le grade et échelon n'interviennent qu'en tout dernier lieu.**

Possibilités de recours

Tout collègue qui veut contester le barème retenu par l'administration pourra se faire défendre lors de « rencontres bilatérales » réunissant l'administration et l'organisation syndicale qu'il aura choisie parmi celles considérées comme représentatives (celles qui ont un siège au CTM ou dans le CTA de l'académie).

Les collègues ne pourront le faire **qu'après une demande écrite désignant l'organisation syndicale les représentant…** Mais, même dans ce cadre, les défenseurs syndicaux n'auront accès qu'aux informations des collègues qui les auront contactés et seuls leurs barèmes pourront être corrigés.

Il devient par conséquent impossible de faire jouer la rupture d'équité !
La contestation de l'affectation ne pourra ensuite se faire que par recours administratif, c'est à dire en saisissant l'autorité compétente pour un recours gracieux ou le Tribunal administratif dont la rapidité de procédure laisse songeur... Le Ministère souhaiterait décourager les collègues de faire valoir leurs droits, il ne s'y prendrait pas autrement !

POUR RESUMER : tout collègue qui ne contacte pas une organisation syndicale et ne demande pas de suivi ne pourra même pas faire de recours auprès de l'administration.

SITUATION SYNDICALE

Je suis déjà adhérent(e)□ Je ne suis pas adhérent(e) □ Je souhaite adhérer □

IMPORTANT DANS VOTRE DEMARCHE DE MUTATION

- Pensez à préciser le motif de la demande, afin de pouvoir bénéficier des points en cas de demande spécifique.
- Ne pas hésiter à demander des postes même s'ils ne sont pas vacants. Ils peuvent se libérer dans le cadre du mouvement.
- Élargir les vœux mais faites attention à ne pas atterrir sur un poste non souhaité.
- Partir de postes précis et terminer sur un vœu géographique (poste précis, commune, agglomération, département,..)
- **Situation de priorité médicale ou sociale** : pensez à transmettre les dossiers à la DIPATE pour qu'elles soient examinées par un groupe de travail préalable aux CAPA et à en informer vos commissaires paritaires.

POINTS SPECIFIQUES A CERTAINS CORPS

Postes à profil : fiche spécifique, lettre de motivation ,CV.

Postes ATRF :

postes à pourvoir par BAP sauf en EPLE où il n'y a pas de distinction entre BAP A et BAP B.

université : postes profilés mis en ligne sur le serveur AMIA

Mouvement dans le supérieur – disposition de pré CAP à l'Université avant transmission de la demande de mutation de l'agent et examen par la CAPA

Assitants de service social : affectation par les DSDEN sur proposition du responsable départemental du service social

VOEUX 6 vœux maximum	Rapprochement de conjoint	Emploi supprimé (carte scolaire ou autre ministère)	CIMM – travailleur outre-mer	Exercice en quartier difficile	Situations médicales /handicap Situation sociale grave	Nombre de priorités légales	Durée de détachement, dispo, congé parental	Anc. dans le poste	Anc. dans le corps	Anc. dans le grade	Echelon détenu

Dossier à retourner aux élu.es paritaires de la CGT Educ'Action

13 Avenue Amiral Collet 83000 TOULON
Mail : cgteduc83@cgteducvar.fr

NOTA : Joindre toutes les informations nécessaires:

- **fiche de vœux de mutation signée dans votre établissement/service**
- **pièces justificatives donnant droit aux bonifications**